Un cadavre d'homme sous une peau de vache

C'EST CELUI D'UN FERMIER QUI REVENAIT AU PAYS APRÈS SIX ANS DE CAPTIVITÉ

Strasbourg, 19 décembre. — Un fermier de Saint-Blaise (Bas-Rhin), nommé Bernard, mobilisé en 1914 par les Allemands, était fait prisonnier au début de la guerre par les Russes et envoyé en Sibérie. Porté disparu, il réapparaissait, après six ans de silence, jeudi dernier à Saint-Blaise. Ses amis fêtèrent ce retour inespéré. Dans la nuit, Bernard prit le chemin de la montagne, soucieux à l'heureuse surprise qu'il allait faire aux siens.

Le lendemain, Mme Bernard, constatant qu'une vache manquait à l'étable, fit des recherches aidée de sa fille et découvrit, non loin de la ferme, la peau de l'animal qui avait été écorché sur place. Tirant à elle la peau, elle constata, avec horreur que la dépouille toute sanglante recouvrait le cadavre de son mari. Prise d'une crise nerveuse, elle fut emmenée à Strasbourg, où l'on craint pour sa raison.

Fonctionnaires concussionnaires

ILS SONT ACCUSÉS PAR LEURS SUBALTERNES DE LA SÛRETÉ GÉNÉRALE

Paris, 13 décembre. — Me Marc Frances, avocat à la Cour d'appel, vient de déposer, au Palais de Justice, entre les mains du doyen des juges d'instruction, au nom des plaignants : MM. Muracciole et Garnier, commissaire de police spécial à la direction de la Sûreté générale et inspecteur spécial de police, une plainte en concussion contre MM. Perette et Allec, respectivement contrôleur général et commissaire divisionnaire au ministère de l'Intérieur.

Les plaignants se sont portés partie civile.

Un incident Franco-Anglais

NOTRE CONSUL A TREBIZONDE A ÉTÉ ARRÊTÉ PAR UN OFFICIER

Paris, 19 décembre. — On écrit de Constantinople : « Il n'est question, ici, depuis quelques jours, que d'un incident déterminé par le service anglais de contrôle des passeports.

Un officier britannique, chargé de ce service, a imposé à l'arrestation de M. Lépicié, consul de France à Trébizonde, qui rejoignait son poste avec des papiers officiels parfaitement en règle.

M. Lépicié a été incarcéré pendant quarante-huit heures, et non seulement il a manqué le bateau qui devait le conduire, mais encore il a perdu le prix de sa traversée.

On se perd en conjectures sur les motifs de cet acte arbitraire qui a soulevé une vive émotion dans la colonie française de Constantinople ».

Une main soulève 180 kilogs

C'EST CELLE DE L'AMATEUR HOBANX

Paris, 19 décembre. — Hier soir, à l'issue de la réunion donnée à l'occasion de la distribution des prix du cercle de l'« Athlète à deux fins », Hobanx, qui exerce la placide profession de comptable, s'est attaqué au record du monde amateur du soulevé de terre à une main, record qu'il détenait déjà, du reste, par 174 kilos. Le record professionnel appartient à Maurice Deriaz, par 184 kilos, depuis le 2 novembre dernier.

Hobanx fit trois essais. Tout d'abord il enleva, comme en se jouant, 176 kilos. La barre fut ensuite chargée à 180 kilos. L'athlète la souleva, mais il ne put se redresser complètement, ainsi que l'exige le règlement.

Dans un second essai, il réussit enfin et fut chaleureusement applaudi.

MENEKAS DUNCAN A DISPARU

15 ANS, VÊTU DE LAINE BLANCHE, CHAUSSÉ DE SANDALES, NU TÊTE, CHEVEUX LONGS, TEL EST SON SIGNALEMENT.

Paris, 18 décembre. — Mme Raymond Duncan, 21, rue Bonaparte, a signalé la disparition de son fils Menekas, âgé de 15 ans.

Mme Duncan a déclaré que c'est hier soir, un peu avant sept heures, que l'enfant a quitté, seul, le domicile de ses parents, pour faire quelques courses dans le quartier. Depuis, on ne l'a pas revu.

Le jeune garçon, qui a 15 ans, est très intelligent et connaît bien Paris. Il parle trois langues, le français, l'anglais et le grec. Il est vêtu du costume de laine blanche particulier aux élèves de Mme Raymond Duncan, et est chaussé de sandales; ses cheveux sont longs et il est nu-tête.

On envisage, au domicile de ses parents, toutes les hypothèses susceptibles d'expliquer une aussi mystérieuse disparition. Il paraît possible que l'enfant, poussé par une imagination très développée, se soit enfui volontairement pour voyager.

Depuis hier soir et toute la nuit, Mme Raymond Duncan et ses élèves multiplient les démarches, afin de retrouver trace du disparu.

Massacré par son beau-père

IL NE VOULAIT PAS LE DÉNONCER

Paris, 19 décembre. — Les gardiens de la paix ont trouvé, cette nuit, étendu sur le trottoir, rue Lafayette, près de l'Opéra, un nommé Kaiser, demeurant 11, rue des Trois-Frères. Il venait de recevoir deux coups de revolver à la tempe droite et deux autres coups de revolver à la main droite. On le transporta à Lariboisière. Il déclara avoir été victime d'une agression de la part d'inconnus. On aperçut quelques portant en outre sur le corps de nombreuses blessures provenant de coups de couteau.

On l'enquête établit que Kaiser, le soir même, avait dîné chez son beau-père, 12, rue Saulnier. Au cours d'une discussion d'intérêt, le beau-père tira sur son gendre deux coups de revolver et le frappa de plusieurs coups de couteau.

Kaiser réussit à gagner la rue et, après avoir tiré quelque temps, tomba, épuisé par la perte de son sang, à l'endroit où on devait le découvrir. Le beau-père a été arrêté. L'état du blessé semble désespéré.

Un grand match de boxe au profit de nos régions dévastées

IL EST ORGANISÉ PAR MISS JANE MORGAN

Londres, 19 décembre. — Selon un cablogramme de New-York à la « Weekly Dispatch », en date du 18 décembre, Miss Jane Morgan, sœur de M. Morgan, le banquier américain bien connu, vient de se révéler organisatrice de matches de boxe, en réglant tous les détails d'une rencontre entre Benny Léonard, champion du monde poids légers, et Richie Mitchell, à qui elle a fait signer un contrat pour un match en 15 rounds pour le championnat du monde.

Aux termes de ce contrat, Léonard recevra 10.000 livres sterling qu'il perde ou qu'il gagne, et Mitchell la moitié de cette somme.

Le produit des recettes de cette manifestation sportive sera employé par Miss Morgan à secourir les régions dévastées de France.

LES IRONIES DU SORT

UN VIEUX OCTOGÉNAIRE A GAGNÉ UN... BON POUR UN ACCOUCHEMENT

Dans une tombola organisée pour l'érection d'un monument commémoratif aux morts de la grande guerre, M. G..., propriétaire à Polnach-les-Larsey, près de Dijon, a gagné un lot offert par un médecin de la région : « Bon pour un accouchement ».

Par ces temps de vie chère, et alors qu'on parle de repopulation, le lot a sa valeur.

Mais le bénéficiaire est vieux et âgé de quatre-vingt-cinq ans!... Il lui reste la ressource d'offrir ses « bons » à un jeune ménage...

Est-ce la 3e Révolution allemande ?

LA GRÈVE GÉNÉRALE EST PROCLAMÉE A HALLE

Berlin, 19 décembre. — La grève générale a été proclamée à Halle (Allemagne centrale). Ce grand centre industriel est maintenant privé de tramways, d'eau et de moyens de transport. Toutes les usines sont fermées.

La « Deutsche Zeitung » voit là le commencement de la troisième révolution.

A la Conférence des Réparations

COMMENT L'ALLEMAGNE EST DÉCIDÉE A VENIR EN AIDE A NOTRE RECONSTITUTION

Bruxelles, 18 décembre. — Ce matin, la conférence a entendu des exposés faits au nom de la délégation allemande.

En ce qui concerne les réparations en espèces, le premier délégué allemand, M. Bergmann, a déclaré qu'il n'est pas possible de les envisager, en ce moment, pour des motifs déjà exposés précédemment à la conférence.

L'Allemagne pourrait plus aisément montrer sa bonne volonté dans la question des réparations par des livraisons en nature.

Il n'y a plus à régler, ajouta-t-il, que les livraisons mentionnées à l'annexe IV, livraisons qui sont extrêmement intéressantes, non seulement pour la France et pour la Belgique, mais aussi, pour l'Allemagne. Il s'agit de livraisons en nature pour la reconstitution des pays dévastés.

Mons a reçu la médaille de la Reconnaissance Française

Bruxelles, 19 décembre. — Aujourd'hui a eu lieu la cérémonie de la remise solennelle de la Médaille de la Reconnaissance Nationale Française, à la ville de Mons qui était pavoisée aux couleurs Belges et Françaises.

Après la réception à l'Hôtel de Ville, le général Serot-Almérès-Latour, attaché militaire Français s'est rendu au Grand Théâtre où a eu lieu devant une foule énorme, la cérémonie de la remise de la Médaille.

Un banquet suivit la cérémonie et des toasts furent portés à la France et à la Belgique. Pendant toute la journée, la population ne cessa de manifester toute sa sympathie pour la France.

La dangereuse capture de deux bandits belges

FUSILLADES ET INCENDIE — UN TUÉ — UN ASPHYXIÉ

Gand, 19 décembre. — Le parquet de Gand ayant appris que deux redoutables bandits s'étaient réfugiés dans une maison qu'ils avaient transformée en véritable fort Chabrol à Asseghem, près d'Eecloo, fit cerner la maison. Après une longue fusillade de part et d'autre, celle-ci fut incendiée. Un des bandits fut tué et l'autre à moitié asphyxié.

DES ÉLECTIONS

AU CONSEIL GÉNÉRAL DU MORBIHAN

Lorient, 19 décembre. — Aujourd'hui a eu lieu une élection au Conseil général, dans le premier canton de Lorient, pour le remplacement de M. Louis Nail, ancien ministre, décédé.

M. Labes, maire de Lorient, candidat de l'Union républicaine, a été élu par 866 voix contre Cren, socialiste, qui a obtenu 477 voix.

AU QUARTIER SAINT-GERVAIS A PARIS

Paris, 19 décembre. — Voici les résultats de l'élection municipale du quartier Saint-Gervais :

Inscrits, 8.274 ; votants, 4.855. Ont obtenu : M. Rictor (Bloc National), 2.164 voix ; Victor Méric (socialiste communiste), 1.613 voix ; M. Mercier (libéral), 504 voix ; M. Truffaut (radical-socialiste), 373 voix.

Bulletins blancs et nuls, 79. Il y a ballottage.

L'élection précédente avait été invalidée par le Conseil d'Etat, parce que le candidat élu, M. Rictor, n'avait pas envoyé sa démission de fonctionnaire à la Préfecture de la Seine, avant la date de cette élection.

M. et Mme Wilson ont célébré leurs « Noces de bois »

Washington, 19 décembre. — M. et Mme Wilson, qui se sont mariés en 1915, ont célébré hier « leurs noces de bois ». Une réception a eu lieu à la Maison Blanche.

La taxe sur le chiffre d'affaires

LE GOUVERNEMENT VEUT Y APPORTER QUELQUES MODIFICATIONS

Paris, 19 décembre. — Le Gouvernement vient de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi ayant pour objet de modifier certaines dispositions relatives à la taxe sur le chiffre d'affaires. Le projet qui vient d'être déposé tient compte des observations et des critiques qui ont été formulées à l'égard de la nouvelle taxe.

POUR LES OUVRIERS TRAVAILLANT A DOMICILE

L'art. 13 de la loi du 31 juillet 1917, assujettit à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux tous les ouvriers travaillant à leur domicile, qu'ils opèrent pour leur compte ou à façon et qu'ils occupent ou non des personnes étrangères à leur famille ces mêmes contribuables sont atteints par l'impôt sur le chiffre d'affaires celui-ci étant du aux termes de l'article 59 de la loi du 25 juin 1920 par toutes personnes passibles de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

En ce qui concerne les ouvriers qui opèrent exclusivement à façon pour le compte de fabricants avec des matières premières fournies par ces derniers, travaillant à leur domicile sans autre concours que celui de leur père ou de leur mère, de leurs enfants ou d'un jeune apprenti, il serait équitable de les soumettre, non pas à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, mais à l'impôt sur les traitements et salaires. Par voie de conséquence, ils cesseraient d'être passibles de la taxe sur le chiffre d'affaires.

POUR LES GROUPEMENTS D'ACHATS ET LES INTERMÉDIAIRES

L'article 2 du projet modifie les articles 59 et 62 de la loi du 25 juin 1920. L'article notamment que sont comprises au nombre des personnes soumises à l'impôt, tous les groupements d'achats en commun, Syndicats agricoles, et Sociétés Coopératives de Consommation, qu'ils restituent ou non de l'exonération d'impôt sur les bénéfices édictés par l'article 15 de la loi du 24 juillet 1917.

L'article 62 de la loi du 25 juin 1920 serait modifié comme suit : pour la liquidation de l'impôt institué par l'article 59, le chiffre d'affaires est constitué.

1. Pour les personnes vendant des marchandises, denrées, fournitures, objets et généralement des biens meubles ou immeubles quelconques, par le montant des ventes effectivement et définitivement réalisées.

2. Pour les personnes faisant acte d'intermédiaires, mandataires, façonniers, loueurs de choses, entrepreneurs ou loueurs de services, banquiers, escompteurs, changeurs, par le montant des courtages, commissions, remises salariées, prix de location, intérêts, escomptes, agios, et autres profits définitivement acquis.

Sont considérés comme intermédiaires dont le chiffre d'affaires est constitué par le montant des bonis affectés au paiement des frais généraux et non ristournés aux acheteurs, les groupements d'achats, les Syndicats Agricoles ou Coopératives de Consommation, qui justifient effectuer leurs achats qu'en vertu de commandes préalables de leurs membres désignant la nature et quantité des marchandises, denrées, fournitures et objets à acheter pour leur compte et de bonne, à remettre les dites marchandises, denrées, fournitures ou objets, à ceux qui les ont commandés.

Tous les autres groupements d'achats, Syndicats Agricoles ou Coopératives de Consommation sont considérés comme se livrant à des opérations rentrant dans la première catégorie.

Au Groupe interparlementaire des Régions libérées

LE RÉGIME FISCAL

Le régime fiscal des Régions Libérées voté par la Chambre ayant été de la part des Chambres de Commerce de Lille et de Roubaix et d'Associations Sinistrées, l'objet de protestations qui ont été soumises au groupe par M. Hay ! il a été décidé à la suite des observations présentées par MM. Loucheur, Touron, Debierre, Lebrun, qu'un amendement serait proposé au Sénat, pour obtenir qu'il ne soit payé par les sinistrés aucun impôt pour les années 1919 et 1920.

L'IMPUTATION DES IMPOTS

M. Poincaré a signalé le désaccord qui existe quant à l'imputation des impôts soit sur accomptes pour dommages de guerre entre la récente circulaire du Ministère des Régions Libérées, et les feuilles délivrées par l'Administration des Finances. Pour le faire cesser, le groupe a décidé qu'une démarche serait faite auprès du Ministre des Finances.

LE REMBOURSEMENT DES LOYERS PERDUS

Sur la proposition de M. Petit, une réclamation sera également adressée au Ministre des Finances pour faciliter aux petits propriétaires le remboursement des 20 % de loyers perdus qu'ils n'ont pu obtenir encore par suite de retard dans le dépôt des pièces justificatives.

La Fédération des Cheminots contre le nouveau régime

Paris, 19 décembre. — La Fédération nationale des Cheminots se déclare, par la voix de sa Commission exécutive, opposée au nouveau régime des chemins de fer. Elle persiste à réclamer la nationalisation industrialisée de toutes les voies ferrées.

On sait, d'autre part, que les conditions de travail et de salaires des travailleurs des chemins de fer viennent d'être remaniées et fixées par un nouveau statut. Les cheminots adhérents à la C. G. T. protestent contre ces règlements qui leur enlèvent, affirment-ils, les avantages acquis antérieurement. Les délégués du personnel du réseau de l'Etat ont remis à leurs chefs de service une note conque dans cet esprit. Ils y annoncent leur résolution de refuser tout concours à l'administration pour la mise en application d'un nouveau statut, tant que celui-ci n'aura pas été établi d'accord avec la Fédération cégétiste.

Toutes ces protestations ont été exprimées publiquement, hier soir, par le cheminots de la région parisienne dans un grand meeting qui s'est tenu à la Bourse du Travail.

CHEZ LES PETITS BATELIERS

LES CHAMBRES D'AFFRÈTEMENT

Paris, 19 décembre. — Le Syndicat général de la petite batellerie, sous la présidence de M. Louis Louis, a réuni son Conseil d'administration. Celui-ci a examiné la situation faite aux pénichiers par la suppression des organismes officiels d'affrètement, en vertu du retour à la liberté commerciale.

Le Bureau syndical a reçu le mandat de constituer ses chambres d'affrètement et d'en assurer la vitalité et le fonctionnement.

Déjà, plusieurs de ces institutions fonctionnent à Béthune, Douai et Dunkerque. Il va en être créé à Nancy, Strasbourg, Sarrebrück et dans le Centre.

Le Conseil a également réglé le cas des bateliers français et belges voyageant en France et en Belgique et adhérant de ce fait à l'entente intersyndicale franco-belge.

Il a été décidé que des démarches seraient faites auprès des administrations compétentes pour l'inscription des mariniers au registre du commerce, pour que soient fixées, en ce qui les concerne, les modalités de la loi sur le chiffre d'affaires.

Le feu aux ateliers Calaisiens de la Compagnie du Nord

DÉGÂTS IMPORTANTS

Hier dimanche, vers 4 heures du matin, un violent incendie éclatait dans les ateliers de réparations de wagons appartenant à la Compagnie des Chemins de Fer du Nord, situés rue Colbert.

Le feu, trouvant un aliment dans les nombreuses matières inflammables accumulées là, se développa rapidement. Les pompiers, accourus en toute hâte, parvinrent à maîtriser l'incendie après plusieurs heures d'efforts et à sauver une partie du matériel. Une travée du bâtiment a été anéantie.

Les pertes, purement matérielles, sont importantes. Une enquête est ouverte pour déterminer les causes du sinistre.

Le crime de Saint-Georges

LE POURVOI EN CASSATION DE MICHEL BAURR, CONDAMNÉ A MORT, EST REJETÉ

Paris, 19 décembre. — La Chambre criminelle de la Cour de Cassation a rejeté aujourd'hui le pourvoi formé par Michel Baurr, condamné à mort par les Assises du Nord, le 20 octobre 1920, pour avoir, le 29 février de la même année, tué pour les volet deux vieillards à Saint-Georges, près de Gravelines.

Michel Baurr avait deux complices : Henri Baurr et Hennequart, qui avaient été condamnés : le premier aux travaux forcés à perpétuité, le second à 15 ans de la même peine.

Un avortement en gare de Somain

ON DÉCOUVRIT LE FŒTUS SUR LA PLACE DE LA GARE

Samedi soir, M. Raymond, ancien gendarme, actuellement surveillant à la Compagnie du Chemin de fer du Nord, voyait un rassemblement se former place de la Gare. Il approcha et vit par terre un fœtus d'environ trois mois, bien constitué. M. Raymond fit prévenir la gendarmerie, qui procéda à une première enquête. On découvrit des traces de sang qui menaient à la salle d'attente et aux quais.

Il est probable que le fœtus a été perdu par une voyageuse qui venait de prendre une médication violente ou qui avait eu recours à des manœuvres abortives.

Jusqu'à présent, l'enquête de la gendarmerie n'a pas donné de résultat. Aucun indice n'avant été relevé, il est peu probable qu'elle puisse aboutir.

Le client entôleur

IL COMMIT UN DOUBLE EXPLOIT DANS UNE MAISON CLOSE DE DOUAI

Le marinier Desomer, 30 ans, qui faisait la fête en compagnie du jeune Marcel Depreck, 17 ans, dont les parents demeurent au rivage Gayant, échouait, l'autre soir, dans une maison de tolérance de la ruelle Pépin.

Après avoir bu quelques bouteilles de champagne, Desomer et Depreck accompagnèrent chez elles deux pensionnaires de l'établissement.

Dans la nuit, Desomer se réveillant, eut l'idée de chercher son portefeuille, qui contenait 5.000 francs. Il ne le trouva plus.

Après une scène orageuse, le marinier vint raconter son aventure à la police de sûreté, qui procéda aussitôt à une enquête.

Le personnel de la maison close protesta avec énergie de son innocence. Depreck fit de même.

Cependant, le lendemain, la femme qui avait donné l'hospitalité à ce dernier constatait que le coffret où elle plaçait ses économies avait été fracturé et que l'argent était disparu.

La police alla interroger Depreck au domicile de ses parents et le fouilla. On retrouva sur lui une partie de l'argent volé à la femme.

Le jeune homme, pressé de questions, avoua avoir bien fracturé le coffret, mais persista à affirmer son innocence en ce qui concernait le vol dont Desomer avait été victime. Comme il était en possession de billets de banque dont il n'a pu indiquer la provenance, les plus graves soupçons pèsent sur lui.

Depreck a été arrêté et écroué, après interrogatoire, à la prison de Cuincy.

LES BOCHES CACHAIENT UN PARC D'AVIATION

ON L'A DÉCOUVERT

Berlin, 19 décembre. — On annonce de Detmold que, dans une forêt voisine de Saizulfeln, on vient de découvrir tout un parc d'aviation valant un million de mark, ainsi que huit grandes caisses contenant des moteurs, des avions démontés, des hélices, etc.

On aurait caché ce matériel pour le soustraire à la destruction exigée par le traité de Versailles.

Le Dimanche Sportif

Pour le Championnat du Nord de Football-Association

(SÉRIE A)

A TOURCOING. — Près de cinq mille spectateurs assistaient à la rencontre des deux leaders du championnat : F. C. L. et F. U. S. T. Ce fut un match très disputé et fort émotionnant. La première mi-temps fut légèrement à l'avantage des Usiens qui cependant ne purent traduire leur supériorité.

La seconde fut égale; Parey pour Tourcoing et Gravelines pour Lille, marquèrent chacun un but.

M. Génicot, qui arbitra avec beaucoup d'autorité, siffla le match nul : 1 à 1.

A ROUBAIX — Racing-Club de Roubaix bat Sporting-Club Tourguennois, 6 buts à 2.

Union Sportive Boulonnaise bat Amical-Club des Arts de Roubaix par 1 but à zéro.

A TOURCOING. — Association Sportive Tourquennoise bat Stade-Roubaisien, par 2 buts à 1.

(PROMOTION)

A CAMBRAI. — Athlétique-Club de Cambrai bat Union Sportive de Rœulx-Thumesnil, par 5 buts à zéro.

A DOUAI. — Sporting-Club Douaisien bat Sporting-Club Fives, par 4 buts à 1.

A ARRAS — Racing-Club d'Arras bat Star-Club de Caudry, par 6 buts à 1.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

LA MANIFESTATION DU SOUVENIR AU CHORAL NADAUD

Hier matin, à 10 h. 30, a eu lieu, au Café Pandore, rue Pauvrée, la réunion annuelle des membres du « Choral Nadaud », qui se sont ensuite rendus en cortège au cimetière.

Une magnifique gerbe de fleurs a été déposée sur la plaque commémorative du monument « Aux morts pour la patrie » de M. Jean Selle, président, rappelle éloquemment le souvenir des nombreux sociétaires morts au cours de la guerre.

La Société se dirigea ensuite vers le Parc Barbieux, pour rendre l'hommage annuel à Gustave Nadaud. Après l'émouvant discours que prononça M. Jean Selle devant la statue du poète, en présence d'un auditoire nombreux, la Société donna une exécution impeccable de l'« Hymne au Drapeau ».

LES DEVOYÉS

Pour n'avoir pas circulé normalement en bicyclette, sur la droite de la chaussée, MM. Auguste Tavernier, fileur, demeurant à Boileghem (Belgique) et René Rogge, électricien, demeurant à Tourcoing, rue de Dragon, 87 et Henri Brossart, agent en douane, demeurant à Wattrelos, rue du Vieux-Bureau, 189, ont fait objet de procès-verbaux.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Simonne Grutens, rue des Longues-Haies, 80, cour de la Couronne — Ernest Messely, boulevard de Reims, 6. — Edgard Plouvier, boulevard Gambetta, 92. — Gaston Monbel rue de Lannoy, 606. — Georgette Debuigne, rue Henri Carrette 39. — Renée Dépuigne, rue St Roch, 75. — Lucien Gille, rue de la Barbe-d'Or, cour Carpentier, 5. — Elise Duquenne, rue des Fosses, 54. — Marie Stiernet, Grande-Rue, 250.

Décès. — Frédéric Monoy, 62 ans, rue St-Pierre. — Lucette Quey, 2 jours, rue de la Vigne, imp. la Maorite, 4. — Barbe Hildenbrand, veuve Fried, 72 ans, rue Pascal, 6. — Henri Huyghe, époux Delyn, 72 ans, rue Pierre de Roubaix, 238. — Marie Ghize, veuve Vanstechkiste, 63 ans, rue de Courtrai, 6. — Albert Vermeulen, 6 jours, rue de la Planche-Trouée, 10. — Fernand Baert, 5 jours, rue Choiseul, cour Lefebvre, 25.

TOURCOING

Pour les Chômeurs

LES DÉLÉGUÉS OUVRIERS A LA MAIRIE

Les citoyens Ernest Delobel, secrétaire de la Bourse du Travail ; Henri Lefebvre, secrétaire du Syndicat Textile ; Leon Decostère, des Métaux ; Jules Paquot, du Bâtiment, se sont rendus samedi à l'Hôtel de Ville, où ils ont été reçus par M. le Docteur Leduc, maire.

Le Maire leur a fait savoir que, par décision ministérielle, aucun secours en espèces ne pourrait être accordés aux chômeurs qui n'étaient pas inscrits sur les listes de chômage avant le 21 septembre, mais que des secours en nature (bons de pain, de charbon, de denrées) allaient être distribués par les soins du Bureau de Bienfaisance.

Les délégués ont alors rendu visite à M. Deschamps, secrétaire du Bureau de Bienfaisance, et se sont mis à sa disposition pour le travail que nécessitera la répartition des secours.

D'autre part, des cuisines roulantes sont attendues et fonctionneront prochainement, nous l'espérons, dans les différents quartiers de la ville.

A LA CHAMBRE DE COMMERCE

Nous donnons ci-après le compte rendu analytique de la séance du 17 décembre.

A l'ouverture de la séance, M. Charles Flipo, présente à M. le président les condoléances de la Chambre de commerce à l'occasion du nouveau deuil de famille qui vient de l'atteindre.

Il le félicite ensuite de sa récente nomination aux fonctions très honorables d'administrateur de la Banque de France pour la succursale de Roubaix-Tourcoing.

La taxe sur le chiffre d'affaires. — La Chambre de commerce décide de poursuivre des démarches instantes en vue d'obtenir la suppression de la taxe d'importation. Elle insiste également sur l'adoption du principe de la dégressivité dans l'application de la taxe de 1 fr. 10 à tous les stades de fabrication, de façon à protéger la moyenne et la petite industrie.

L'étiquetage des envois par chemins de fer. — La Chambre de commerce se joint à l'Office des Transports du Sud-Ouest pour demander au ministre des Travaux publics l'abrogation du décret du 19 novembre 1919 prescrivant l'étiquetage obligatoire pour les envois soit par expédition de détail, soit par wagon complet, en raison des graves inconvénients que cette obligation était susceptible d'entraîner en permettant à des commerçants peu scrupuleux de relever dans les gares l'adresse de la clientèle de leurs concurrents.

Le registre de commerce. — La Chambre le commerce émet le vœu que le délai d'inscription au registre du commerce, fixé au 31 décembre, soit prolongé de trois mois.

Baux des locaux des commerçants. — La Chambre de commerce appuie le vœu formulé par l'Union Syndicale des Commerçants détaillants de Tourcoing : « qu'à défaut du droit de priorité qui est écarté, le droit de préférence à prix égal soit accordé au locataire sortant ».

Cotations des laines. — La Chambre de commerce s'est entendue avec « l'Union des Négociants en Laines » et la Chambre Syndicale des Courtiers assermentés, pour qu'il soit dressé, chaque mois, une cotation des laines brutes destinée à servir de base aux évaluations de la douane.

L'affranchissement des papiers d'affaires. — S'associant à une motion votée par la Chambre de commerce de Tours, la Chambre de Tourcoing demande que les papiers d'affaires et factures expédiés sous plis ouverts, ne soient plus assimilés aux lettres closes soumises à la taxe de 0 fr. 25, mais puissent être affranchies au plus à 0 fr. 15.

Le Pont sur le canal. — La Chambre de commerce constate avec satisfaction que le service des ponts et chaussées, tenant compte du vœu émis, se préoccupe du remplacement du pont hydraulique sur le canal, détruit par les Allemands. A cet effet, le service a proposé le 15 octobre, la mise au concours d'un pont tournant à double voie charretière; ainsi que la surélévation de la passerelle pour piétons, de façon à permettre l'accès aux bateaux de l'extrémité du canal.

Le marché à terme. — Après examen de la question et consultation de l'Union des Négociants en laines, la Chambre de commerce ne voit pas l'opportunité pour le moment de rétablir le marché à terme, ainsi que le demandait la Chambre Syndicale des Courtiers.

Allocations pour chômage. — La Chambre de commerce demande qu'au cas où il faudrait recourir aux allocations de chômage, il soit tenu compte, comme durant l'occupation, des charges de famille des chômeurs.

Statut fiscal. — La Chambre de commerce se range à l'avis des Chambres de commerce et des Associations de sinistrés pour demander instamment qu'un amendement soit proposé au Sénat exemptant les contribuables des régions sinistrées de tout impôt pour 1919 et 1920.

Jetons métalliques et bons de monnaie. — D'une communication toute récente du ministère du Commerce, il résulte que les jetons métalliques ne sortiront pas en quantités suffisantes avant dix-huit mois et que l'émission totale ne sera pas complète avant trois ans. En conséquence, toutes les Chambres de commerce qui ont émis des bons de monnaie, ne peuvent pas réclamer le remboursement des coupures avant le 30 juin 1921. En outre, le ministère autorise les mêmes Chambres à faire de nouvelles émissions de coupures de remplacement dont la validité pourra être fixée à trois ans.

L'AFFAIRE DU CAMBRIOLEUR A LA JAMBE CASSÉE

Descente du Parquet

Le Parquet, représenté par M. Merchiez, juge d'instruction, et M. Fleheul, greffier, est descendu samedi soir à Tourcoing, poursuivant son enquête sur la tentative de cambriolage qui eut lieu il y a quelques jours chez Mme Vandorpe, rue de Mouscron.

Le magistrat s'est rendu à l'Hôpital où se trouve en traitement Cyrille Van Aeseamel, qui se brisa la jambe en tombant du toit. Le drôle lui confirma qu'il avait pour complice dans cette affaire, un certain Léon Therin, qui doit s'être réfugié en Belgique, où des recherches seront poursuivies.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Yvonne Prévot rue des Piats, 120. — Alfréda Callewaert, rue de Cavrin, 17. — Césaire Thantry, rue de Cambrai, 1.

Décès. — Marguerite Lebrun, 1 mois, rue du Roitelet, 492. — Cyrille Desmet, 51 ans tisserand, époux de Marie Delière, rue Desurmons, 28. — Pauline Descamps, 76 ans sans profession, veuve de François Vancorme, rue Nationale, 192. — Léonie Lenne, 81 ans, sans profession, veuve de Désiré

LILLE

Humanitarisme !

La vague d'humanitarisme, qui ne fut jamais bien forte chez nous, me semble depuis le début de la guerre, singulièrement en recul.

La marée est descendante !... descendante à tous points de vue, progrès social, bonté d'âme, altruisme, compréhension saine des choses, etc...

Ces petites, mais pénibles constatations, me sont imposées une fois encore par les agissements peu charitables, — on l'oublie ! — de certaine association de propriétaires qui, avec une désinvolture sans égale, menace de faire l'... à la porte les malheureux locataires dont la diligence à verser la bonne galette ne leur semble pas assez rapide.

Pour ce faire, ces Messieurs usent d'un petit truc charmant que je livre à votre méditation.

Ils font passer chez le locataire récalcitrant, en pleine semaine, alors que le pôvre est à son travail. Ne trouvant personne à qui parler, et pour cause, le mandataire de ces bons messieurs laisse le petit poulet suivant, sur papier rose garanti bon teint :

« Notre receveur est passé aujourd'hui pour » recevoir le loyer. Vous êtes invité à passer » dans les trois jours en nos bureaux, pour » payer, faute de quoi nous remettons le reçu » entre les mains de notre huissier ».

Un brave locataire qui a reçu ce petit billet doux, nous le communique avec la réflexion suivante :

« Devant m'absenter dans la journée pour me » rendre à mon travail, je ne puis attendre, en » me tournant les pouces, l'arrivée du digne » receveur de la Société dont fait partie mon » proprio. Plutôt que de m'em..... avec sa » sommation, ce Monsieur ne pourrait-il passer » un dimanche ?.... »

C'est assez logiquement déduit !...

Mais, comme vous le savez, la vague d'humanitarisme, qui ne fut jamais bien forte, est en recul singulier en ce moment. Certains ne sont peut-être pas fâchés d'avoir trouvé un petit truc inédit pour avoir prétexte à embêter le prochain..., ce qui n'empêche pas, bien entendu, de trouver la bonne occase pour renchérir le loyer.

Et de constater ceci, un sourire amer à tendance, croyez-moi, à errer sur ma lèvre désabusée. Pauvre « Humanitarisme », le voilà, je crois, bien malade !...

G. GRATIGNE.

CHEZ LES "ROSATI DE FLANDRE"

UNE CONFÉRENCE SUR EMILE VERHAEREN

Les « Rosati de Flandre » avaient convié, hier, la foule de leurs amis, au Conservatoire de Lille, dans le but de leur faire entendre une conférence sur le grand poète belge, Emile Verhaeren. Le conférencier était M. Henri Potez, professeur à la Faculté des lettres de Lille.

En un langage à la fois sobre et élevé, M. H. Potez nous dit ce que fut le poète disparu et combien son œuvre fut noble.

Verhaeren était un pacifiste avant guerre. De toute la force de son espoir trompé, il se dressa pourtant en face de l'Allemagne agressive et fut l'interprète éloquent de l'indignation de la Belgique. En face de la violation du droit, ce travailleur paisible fut pris d'une immense colère qu'il exhala en plusieurs volumes, dont le principale s'intitule « Les Ailes Rouges ».

La guerre, il faut en convenir, n'a pas donné lieu, en général, à l'éclosion d'œuvres poétiques très remarquables. Verhaeren fait exception. Cet homme au cœur bon, savait chanter le labeur moderne et l'âpreté de la vie. Les tristesses de la guerre trouvèrent en lui leur meilleur interprète.

Les pages les plus remarquables de son œuvre, sont celles qu'il consacra à l'agonie de la cathédrale de Reims. En strophes ardentes et enflammées, il stigmatisa l'œuvre des Barbares.

M. Potez conclut : Verhaeren ne fut si irrité contre l'Allemagne que parce qu'il idôlatrait l'idée de liberté et sa terre natale, la libre Belgique, « douce terre flamande ».

Mort prématurément, brové par un train, le poète ne vit pas luire le jour de la victoire. Selon son désir, il lui fut donné de reposer provisoirement entre Furnes et Nieuport, en un coin de terre, libre encore.

Le poète a sa véritable sépulture dans l'âme de tous ceux qui l'ont connu et qui l'ont aimé.

M. A. Capon, président des Rosati, ayant remercié le conférencier, l'après-midi se termina par un concert, où l'on applaudit tour à tour : Mlle F. Drudebert, violoniste ; Mlles Dubrulle et De Tranqualiye, cantatrices ; MM. R. Bonnefoy, déclamateur, et Lemoine, basse.

Puis, un charmant petit opéra-comique, « Rose et Papillon », œuvre de M. A. Capon pour les paroles et de M. E. Ratez, pour la musique, vint terminer cette belle séance. Mlles Dubrulle, De Tranqualiye et Vandenberghe s'y firent apprécier à leur réelle valeur.

A l'Association du Mérite Agricole

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Hier dimanche à 12 h. 30, les membres de l'Association du Mérite Agricole, des départements du Nord et du Pas-de-Calais, réunis en un banquet fraternel, ont fêté à l'Hôtel Royal, la renaissance de leur société.

Place sous la présidence de M. Tamboise, officier du Mérite Agricole, maire de Beuvry, le banquet se déroula dans une atmosphère de franche intimité et de parfaite cordialité.

Etaient présents : MM. Carneau, représentant le Préfet du Nord ; Bertin-Ledoux, chef de cabinet, représentant le Préfet du Pas-de-Calais ; des Rotours, député ; Georges Poté, maire de Lens ; Bonnet, Desprez, Roussier, D'Orchies, président du Syndicat des Maraîchers, etc.

Au dessert M. Pesquesoone, secrétaire général de l'Association, prend le premier la parole et souhaite la bienvenue aux membres présents de la Société. Il adresse un souvenir ému aux membres disparus durant la guerre. Aimons-nous, aidons-nous, dit-il, telle est notre devise.

Nous sommes actuellement 202 sociétaires qui forment l'élite des agriculteurs des deux départements. Il adresse ensuite ses plus chaleureuses félicitations à M. Tamboise, président, élevé dernièrement à la dignité de chevalier de la Légion d'honneur et propose de procéder au renouvellement du bureau. A l'unanimité sont réélus : Président d'honneur, MM. les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais ; président honoraire, M. Clément Coquelle, chevalier de la Légion d'honneur, commandeur du Mérite agricole, président, M. François Tamboise, chevalier de la Légion d'honneur, officier du Mérite agricole ; Vice-présidents, MM. Victor Bonnet, et